



Plans de détail rattachés des sites communes
avec indications des nouvelles rues créées et créées.

Légende de ce plan

Le tracé en encres rouges représente la situation d'après l'état actuel
l'indication des rues créées d'après la correction de l'Atlas
les traits noirs représentent les constructions anciennes
les lignes pointillées en rouge sont des rues créées en projet
les traits noirs entre deux lignes rouges représentent la rue d'une largeur
de six mètres que les bornes sur son flanc de Gendbrugge indiquent
l'autorisation de pouvoir ouvrir sur leur propriété situés à Ledeborg
Section B n° 119, 121, 124, 135 et 136 de la rue longue (château
n° 2) en face de la rue du midi jusqu'à la limite de la Commune de
Gendbrugge.

Les traits noirs entre deux lignes rouges représentent les rues d'une
largeur de six mètres qui desservent les terrains appartenant au
propriétaire à Gand et Couvart Hebbelynck, notaire à Marché de
l'autorisation de pouvoir ouvrir sur leur propriété commune
situés à Gendbrugge, Section B n° 340 et 351, dont l'une en prolongement
de la rue de l'Est en vert à l'église et les deux autres en prolongement
jusqu'à cette rue, des rues subsistantes de l'hôpital et de la bienfaisance.

Les chiffres en encres rouges indiquent au futur la largeur des nouvelles
rues dont on demande l'autorisation d'ouverture.

Les chiffres en encres bleues sont les n° des parcelles d'après les plans
de chemins etc. Morsmansstraat représenté sur ce plan sous le n° 2, est
représenté à l'Atlas de Ledeborg est représenté sous le n° 5 à l'Atlas
des chemins vicinaux de Gendbrugge.

Dressé en topographie par le sous-officier Pommeroy
résident à Gand.
Le 30 Septembre 1800 Septante huit
F. P. Officier van den Beek
L. de Lame